Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212201768-20260303-2026_02_FIN1-DE

Département des Côtes d'Armor Ville de Plédran	*République Française* REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
1. Le nombre des membres en exercice est de 29 2. Le Conseil municipal a été convoqué le 25 février 2026	*L'an deux mil vingt-six, le trois mars* Le Conseil municipal de la commune de Plédran, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. BRIEND Stéphane, Maire** **Présents** : S BRIEND - E BURON - G JEHANNO - M HAICAULT - K QUINTIN - O COLLIOU - K SOYEZ - G DARCEL O MORIN - C LEBRAS - B FAURE - L LUCAS - JM GRABOWSKI - C REUX - Y MARIETTE - N BILLAUD - J COLLEU G JÉGU - E LANDIN - MA BOURSEUL - A KERBOULL - Y REDON - S DUVAL THOMAS - G COLLET - Y GILLET K PRAT **Absents excusés ayant donné pouvoir :** - S FANIC donne pouvoir à A KERBOULL - C LE MOUAL donne pouvoir à E BURON - M MORIN donne pouvoir à K PRAT Lesquels forment la majorité des membres en exercice. - G DARCEL a été élu secrétaire de séance. Ouverture de séance à 19h

Délibération n°2026 - 02 - FIN 1

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Présentation :

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'organisation d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les communes de plus de 3 500 habitants dans un délai de 2 mois précédent l'examen du budget.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- d'être informée de l'évolution financière de la commune,
- d'apprécier les contraintes,
- de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront traduites dans le budget primitif (Conseil municipal du 7 avril prochain),
- de s'exprimer sur la stratégie financière de la commune.

Il ne donne pas lieu à un vote.

Plédran, le 4 mars 2026

Le Maire,
Stéphane BRIEND

MAIRIE DE PLÉDRAN
CÔTES D'ARMOR